



LA PROPRIÉTÉ EN
PÉRIGORD NOIR

Marcillac St Quentin, le 12 décembre 2022

Le Président du SICTOM

à

Mme la Maire
M. le Maire

Réf. : JP/FD/SB

Stéphanie Bonamy

Tél 05.53.29.87.50

sbonamy-sictom@orange.fr

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Une erreur administrative des services du SMD3 fait que depuis quelques jours les usagers d'environ 29 communes, dont la vôtre, reçoivent, à tort, une facture pédagogique au titre de la Redevance Incitative (R.I.).

Bien évidemment, ainsi que vous le savez, les 58 communes relevant du SICTOM du Périgord Noir ont pris la décision, début septembre, d'appliquer un moratoire sur la mise en place de la R.I., et de conserver, pour le moment, le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Croyez bien que je regrette cette situation de nature à jeter, éventuellement, la confusion dans l'esprit des foyers concernés. Je n'ai pas manqué de la faire savoir au Président du SMD3 qui s'est engagé à ce qu'un courrier individuel rectificatif soit adressé, par ses services, dans les plus brefs délais, aux usagers concernés.

Je tenais à vous en informer, en vous demandant, en tant que de besoin, de bien vouloir informer et rassurer, si nécessaire, les administrés de votre commune qui se manifesteraient sur ce sujet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Jérôme Peyrat